



Les Communes
du
Val d'Anniviers



www.anniviers.org

Commission bourgeoisie et trriage ① ③

Procès-verbal de la séance du 18.10.07 à 18h30 au bureau communal de Grimentz

Présents : Jacques Vouardoux, Grimentz Christine Massy, St-Jean
Raymond Epiney, Ayer Ambroise Pont, St-Luc
Walti Zuber, Chandolin Marie-Françoise Melly Crettaz, Vissoie
Martine Antonier Tschus, Secrétaire

1. Rappel des commissions

①	politique	Simon Crettaz
②	administration	Dominique Rion
③	sécurité	Jean-Pierre Salamin
④	formation, santé, social	Marie-Françoise Melly Crettaz
⑤	trafic, travaux publics	Tarcise Genoud
⑥	environnement	Georges Vianin
⑦	aménagement du territoire	Gaby Solioz
⑧	construction	Jean-Albert Melly
⑨	économie publique	Georges-Alain Zuber
⑩	agriculture	Gérard Genoud
① ①	énergie	Simon Crettaz
① ②	financière	René Massy
① ③	bourgeoisie	Jacques Vouardoux

2. Lecture du dernier PV

Jacques Vouardoux ouvre cette nouvelle séance de la commission et parcourt les principaux points du dernier PV. Celui-ci est approuvé sans remarques.

3. Conférence des conseils « accord avancé par la commune d'Anniviers »

Jacques Vouardoux s'est rendu à la Conférence des conseils pour présenter les diverses requêtes de la commission bourgeoisie. Il en ressort ce qui suit :

- a) **Contrats et conventions écrites** : les conseillers communaux sont d'accord de reprendre toutes les conventions et tous les contrats passés entre les bourgeoisies et leur commune respective.
- b) **Entretien des routes forestières** : Les conseillers communaux acceptent que la commune d'Anniviers prenne en charge l'entretien des routes forestières (cunettes, talus, arbres tombés,...), comme cela se faisait jusqu'à aujourd'hui.

- c) **Tarifs des réceptions** : Les conseillers communaux ont approuvé la proposition d'harmoniser les différents tarifs.
- d) **Subventions communales** : Il est proposé un montant de subventions global de à répartir selon une clé de répartition.

Les bourgeoisies sont unanimes pour proposer la répartition équitable.

4. Elections 2008

Rendre attentif la commission ② qu'il faudra absolument, dans le programme du contrôle des habitants, conserver une indication sur la commune bourgeoisiale de tout citoyen.

En effet, dès 2009, comme par le passé, auront le droit de vote les personnes domiciliées sur la commune bourgeoisiale. Les non domiciliés sur leur commune bourgeoisiale peuvent faire la demande écrite pour voter. Il n'est pas nécessaire d'avoir fait l'entrage pour voter. Pour ce qui est des élections (ex : 2012), seuls les bourgeois domiciliés sur leur commune bourgeoisiale peuvent se prononcer. Il n'est pas nécessaire d'avoir fait l'entrage pour élire.

Une coordination entre le service du contrôle des habitants de la nouvelle commune et les bourgeoisies est donc nécessaire.

5. Triage

Le Président de l'ASFORSI, Joël Bonnard, présent au forum du 05.10.07 a répondu aux questions des citoyens sur le bois. Concernant le bois de feu, il est précisé que la commune s'adressera au triage pour s'approvisionner en bois. A ce dernier ensuite de ristourner une partie du fruit de la vente aux bourgeoisies. Clarifier la répartition entre bourgeoisies et triage.

6. Ajustement du règlement bourgeoisial suite à la nouvelle loi cantonale sur le droit de cité

Il a été demandé à la commission d'examiner les modifications à apporter aux règlements bourgeoisiaux suite à la nouvelle loi sur le droit de cité.

Or, il s'avère qu'aucun changement n'est nécessaire pour les règlements bourgeoisiaux. En effet, la loi valaisanne règle la naturalisation et si quelqu'un souhaite devenir bourgeois, c'est le règlement bourgeoisial qui s'applique. Il faut distinguer « être originaire de » et « être bourgeois de ».

Un étranger pourra être naturalisé en Anniviers (= originaire de) et devra faire la demande s'il veut être bourgeois de l'une ou l'autre bourgeoisie. => si un étranger demande la naturalisation en Anniviers, il ne sera bourgeois de nulle part mais aura le droit de cité en Anniviers. A voir en cas de besoin de précision avec Me Jacques Allet.

Pour le PV : Martine Antonier Tschus